



Rapport d'activité 2023

Service d'Intermédiation à l'Expulsion



ADEFO
Service SIME
6 rue Ez Penottes 21000 DIJON

TABLE DES MATIERES

PREHAMBULE :	2
EVENEMENT MARQUANT DE L'ANNEE 2023	2
I. BILAN QUANTITATIF :	3
1. Les flux entrées/ Sorties depuis 2021 :	3
2. Les mouvements au cours de l'année	3
3. La file active au 31.12.2023 :	4
4. La territorialisation (43 ménages accompagnés durant l'année) :	5
5. Les différentes solutions logement mises en place :	5
6. CONCLUSION :	6
II. TYPOLOGIE DES MENAGES ORIENTES :	7
1. Composition familiale :	7
2. Tranche d'âge :	7
3. Ressources :	7
4. Le point commun des familles orientés : la dette locative :	8
5. Conclusion :	9
III. BILAN QUALITATIF : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL :	9
1. L'accompagnement au relogement :	9
2. L'accompagnement au savoir habiter :	10
3. L'accès aux droits :	10
4. L'accompagnement vers l'emploi :	10
5. Accompagnement à la santé :	11
6. Soutien à la parentalité :	11
7. Accompagnement au troisième âge :	11
8. Conclusion :	12
IV : Sortie du dispositif :	12
1. Répartition sur l'année :	12
2. La durée de l'accompagnement pour les 10 ménages	12
3. Conclusion :	13
V. Perspectives 2024 :	13

Depuis 2008, l'ADEF0 adhère aux principes du logement d'abord plaçant le logement comme point de départ de l'accompagnement social pour des ménages en difficulté. Le second plan quinquennal logement d'abord 2023-2027 réaffirme cette pratique et vise à « agir, prévenir, construire, pour lutter contre le sans-abrisme ». Pour cela, le plan définit 3 axes de travail¹ :

- Produire et mobiliser des solutions de logement adaptées et abordables pour les ménages en grande précarité
- Conforter le maintien dans le logement, prévenir les ruptures et éviter la dégradation des situations
- Accélérer l'accès au logement et proposer des parcours d'accompagnement croisant logement emploi et santé.

Depuis 2021, le service d'intermédiation à l'expulsion (SIME) vient compléter les propositions d'accompagnement faites par l'ADEF0 en s'adressant à un public prioritaire du PDALHPD présentant des vulnérabilités personnelles sur différents plans (famille, santé, emploi...) et une situation dégradée vis-à-vis du logement.

Plus spécifiquement, les ménages orientés sur le SIME sont multirécidivistes de l'expulsion locative. A ce titre comme le décrit Jean Furtos nous sommes face à des personnes « qui se sentent déshonorées dans les situations de demande d'aide et se méfient parfois radicalement du « système », à savoir l'institution au sens large (socioéducative, psycho-médicosociale, judiciaire...) »².

Pour accompagner ses publics présentant de multiples problématiques et assurer un maintien dans le logement sans passer par les dispositifs d'urgence, l'Etat a validé la possibilité d'accompagner ces ménages sur une durée de 3 ans avec comme outil l'intermédiation locative.

Le temps devient alors un facteur à prendre en compte dans l'accompagnement et permet de travailler avec la personne sur ses différentes problématiques logements, mais aussi sociales par une « appropriation et une maîtrise de son logement »³.

Ce rapport d'activité se propose de faire un bilan quantitatif de l'activité réalisée en 2023 ainsi qu'un bilan qualitatif des accompagnements réalisés. Nous profiterons aussi de ce rapport pour revenir sur la typologie des ménages accompagnés.

EVENEMENT MARQUANT DE L'ANNEE 2023

Durant l'année 2023, plusieurs faits marquants ont eu un impact sur l'activité. Avant d'aller plus loin, nous allons revenir sur ces différents événements.

Un temps d'échange sur le dispositif organisé avec la DDETS en mai a permis de revoir différentes pratiques et fiabiliser l'organisation du service.

Il a été décidé :

- La CCAPEX devient la seule commission qui peut orienter des ménages sur le dispositif. La présence des ménages dans cette commission donne la possibilité de leur présenter le dispositif avant l'orientation et recueillir leur adhésion à la mesure d'accompagnement.
- L'orientation peut se faire dès la seconde procédure d'expulsion locative quelques soit le stade alors qu'initialement celle-ci n'était possible qu'au stade de la réquisition de la force publique.
- L'Etat a réaffirmé le principe de l'adhésion des ménages orientés comme base de l'accompagnement social proposé.

¹ Lancement du deuxième plan quinquennal pour le Logement d'Abord (2023-2027) du 26/07/2023

² Les cliniques de la précarité : Contexte social, psychopathologie et dispositif – Jean Furtos - 2008

³ L'accompagnement vers et dans l'habitat par les professionnels des ESSMS – HAS- Recommander les bonnes pratiques – décembre 2023

Pour répondre au mieux au besoin des publics, il a été pensé lors de la création du projet SIME l'emploi d'un travailleur pair aidant. Pour répondre à cet objectif, le service a accueilli un stagiaire durant le premier semestre de l'année. Celui-ci réalisait en parallèle la formation RESPAI⁴ proposé par la FAS Bourgogne Franche Comté. A l'issue du stage, un contrat de travail lui a été proposé ce qui a permis d'amener de la complémentarité dans la compréhension des difficultés des ménages accompagnés.

Début mai, le service a également accueilli un nouveau Chef de Service.

Enfin, durant l'année 2023 les services logements de l'ADEF0 ont construit un projet de pôle « Se loger et habiter » qui a permis, malgré les spécificités de chaque service, de les réunir autour de pratiques communes centrées sur le logement à destination des personnes défavorisées.

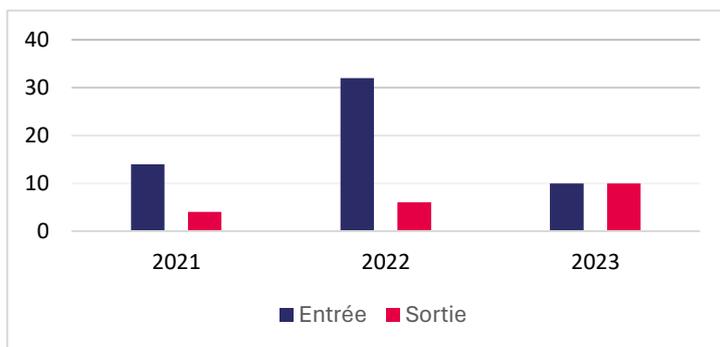
I. BILAN QUANTITATIF

Pour rappel, lors de la signature de la convention avec la DDETS en 2021, il a été décidé une montée en activité progressive devant atteindre 40 ménages accompagnés au 31.12.2023. Cette première partie va expliquer l'activité réalisée tout au long de l'année 2023 et d'en comprendre les mécanismes.

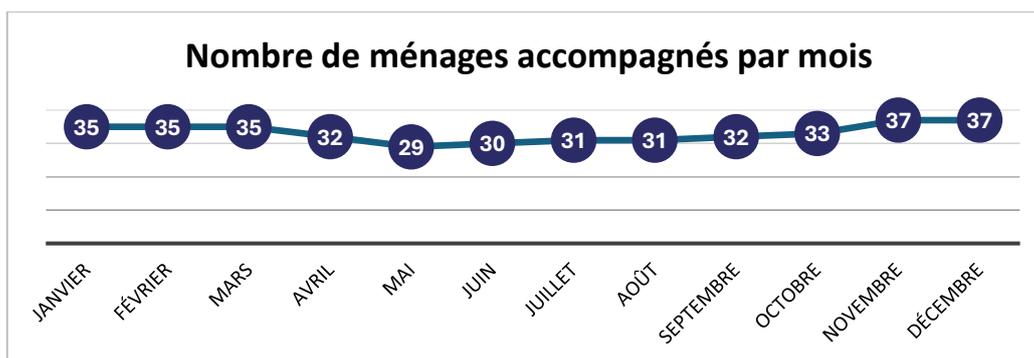
1. Les flux entrées/ Sorties depuis 2021 :

Au 31.12.2023 nous constatons une différence entrée/sortie neutre sur l'année.

Cela signifie qu'il a eu autant d'entrées dans le dispositif que de personnes qui en sont sorties. Ce paramètre s'explique par le recentrage des orientations qui a été réalisé durant l'année permettant uniquement à la CCAPEX de proposer des orientations. Initialement, toutes les commissions du territoire pouvaient orienter sur le dispositif.



2. Les mouvements au cours de l'année



L'activité moyenne du service est de 33 mesures par mois.

Nous pouvons découper l'année 2023 en deux périodes pour justifier de l'activité :

- Durant le premier semestre nous faisons le constat de 7 ménages sorties dont 6 pour non-adhésion et/ou sanction disciplinaire. Ces 6 ménages avaient été orientés par des commissions durant le dernier trimestre 2022.

En parallèle, 1 ménage a été orienté sur le service.

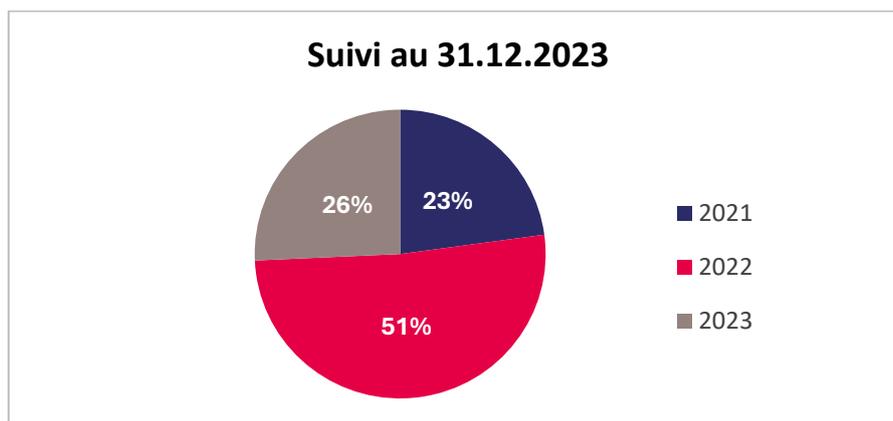
⁴ RESPAI : Réseau Expérience Soutien Pair Aidance

Ce déficit d'activité durant le premier semestre vient expliquer en partie le taux d'activité moyen inférieur aux attendus de la convention.

- Durant le second semestre, une reprise des orientations a permis une augmentation du taux d'activité. Les sorties moins importantes sur la fin d'année s'expliquent par le choix d'orienter des ménages qui adhèrent à la mesure d'accompagnement durant la CCAPEX.

3. La file active au 31.12.2023 :

Au 31.12.2023 le service accompagne 35 ménages (le décalage avec le graphique précédent s'explique par deux fins de prises ont charges qui ont eu lieu fin décembre).



Ce graphique met en avant le nombre de personnes présentes au 31.12.2023 en fonction de l'année d'orientation. Il permet de faire le constat suivant :

- **23% des ménages vont arriver en fin d'accompagnement durant l'année 2024 (3 ans).**
- Sur les 35 orientations réalisées en 2022 seulement 18 ménages soit 51% de l'activité sont encore présents à l'issue de l'exercice 2023.
- Bien qu'il n'y ait eu que 10 orientations en 2023, 9 personnes ont adhéré à la mesure.

Ces données viennent étayer l'importance de l'adhésion des ménages à l'accompagnement proposé. Celle-ci demeure la base d'un travail possible sur le long terme.

4. La territorialisation (43 ménages accompagnés durant l'année) :



Comme tous les services du pôle « Se loger et habiter » le SIME intervient sur l'intégralité du territoire de l'ADEF0. Cette carte fait le constat d'une activité qui n'est pas uniquement centrée sur la métropole et les communes environnantes, mais se déploie sur l'intégralité du territoire de l'ADEF0 et s'adapte ainsi aux besoins du territoire (16% de l'activité sur les territoires).

5. Les différentes solutions logement mises en place :

L'accompagnement en logement d'observation :

Devant l'urgence de sortir certaines familles de leur logement en fin de procédure d'expulsion locative, il est possible après une orientation au SIME de proposer un logement de transition. Il s'agit d'un appartement en bail associatif. Le ménage est donc hébergé contractuellement, pour 6 mois, le temps de sécuriser sa situation. Durant cette période une participation est demandée en fonction des ressources. Si le ménage a des ressources stables, le paiement d'un loyer classique est appliqué.

Durant l'année 2023, 12 ménages ont été accompagnés dans un logement de transition :

- 5 en sont sortis durant l'année
- 4 ménages ont intégré un logement

Sur les 5 sorties durant l'année :

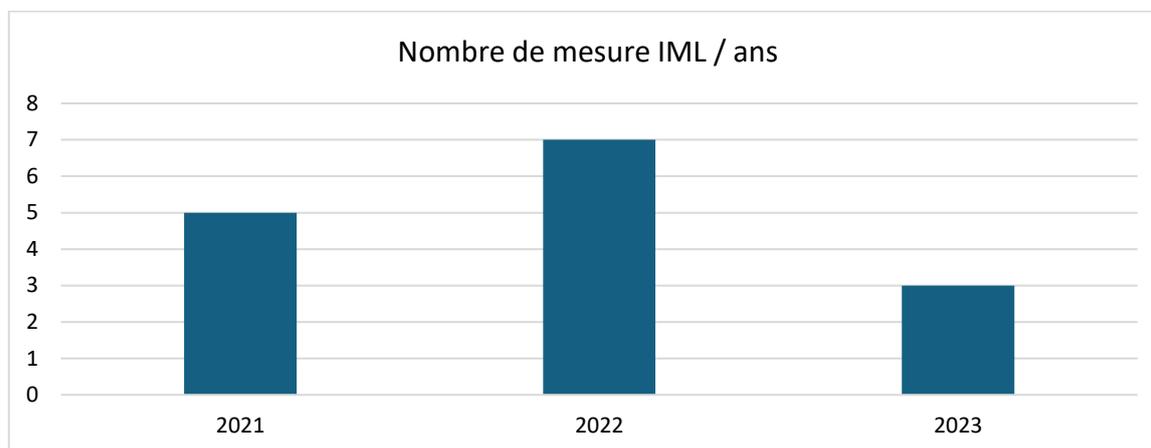
- 1 pour emménagement dans un logement en IML
- 1 pour emménagement dans un logement bail personnel
- 1 qui a été ré orienté vers un autre dispositif d'accompagnement
- 2 pour non-adhésion/ sanction disciplinaire et donc fin de prise en charge

Au 31.12.2023, 7 ménages sont accompagnés dans ces logements.

La mise en place de l'IML bail glissant :

Il s'agit d'une mesure permettant d'assurer à un ménage fragile l'entrée dans un logement et garantir au bailleur le paiement des loyers. L'Association va jouer un rôle d'intermédiaire entre le bailleur et le locataire en prenant le bail à son nom. Le ménage devient alors sous locataire, le temps de stabiliser sa situation.
Pour rappel, le SIME a la spécificité de pouvoir maintenir l'IML durant 3 ans.

Depuis sa création l'IML a été mis en place pour 15 ménages.



En 2023, 3 ménages ont basculé vers un accompagnement en IML.

Du fait de la durée d'accompagnement, les 15 ménages sont encore accompagnés en IML au 31.12.2023

6. CONCLUSION :

Cette première partie met en avant une activité globale en dessous des attentes de la convention. Ce constat s'explique par :

- **Une baisse des orientations en 2023 par rapport à 2022 de 68%**
- Des sorties importantes prématurées de ménages qui n'ont pas adhéré à la mesure d'accompagnement sur le premier trimestre 2023.

Il est important de noter que la stratégie pour les orientations fonctionne car l'accompagnement d'un ménage sur les 10 orientés a pris fin pour non-adhésion en 2023.

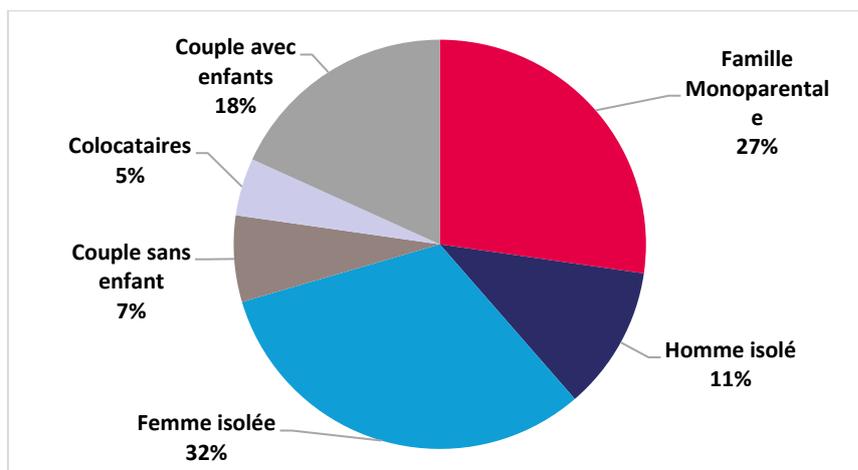
A la marge, le service a essayé de recueillir l'adhésion par la mise en place d'une mesure LDA « aller vers ». Elles ont été préconisées lors de la CCAPEX pour des ménages qui ne se sont pas présentés. L'objectif était d'aller à leur rencontre et vérifier si ceux-ci étaient capable d'adhérer à une mesure d'accompagnement. Pour ces deux situations les travailleurs sociaux ont réussi à rencontrer les ménages, mais les personnes sont restées dans un refus de collaboration.

Dans l'année à venir, il va être important de travailler sur les fins d'accompagnement car durant l'année 2024, **8 ménages accompagnés vont arriver au bout des 3 années d'accompagnement.**

De plus, le taux d'activité étant inférieur aux objectifs de la convention, une réflexion autour des critères d'orientation pourrait être menée avec la DDETS.

II. TYPOLOGIE DES MENAGES ORIENTES

1. Composition familiale :



Durant l'année 2023, 45% des ménages accompagnés sont des familles. Nous notons une présence importante de femmes isolées qui représentent 1/3 des accompagnements globales.

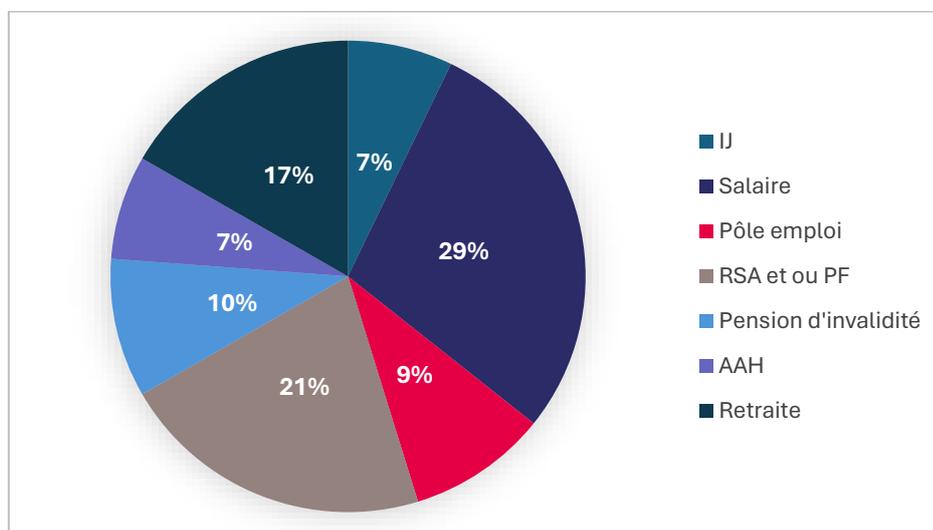
2. Tranche d'âge :

Les ménages accompagnés en 2023 représentent 100 personnes :

- 29 sont des mineurs
- 14 sont de jeunes majeurs encore au domicile familial
- 48 sont des adultes de 35 à 65 ans
- 9 sont des personnes isolées de plus de 65 ans

Il nous semble important de mettre ici en avant la **part importante de personnes âgées isolées** accompagnées (21% de la fil active). Ces ménages vont avoir besoin d'un accompagnement adapté lié à l'âge et ne peut pas uniquement prendre en compte la dimension du logement. De plus, l'accompagnement va devoir permettre de trouver le « bon produit logement » afin de sécuriser la fin de vie de ces personnes.

3. Ressources :

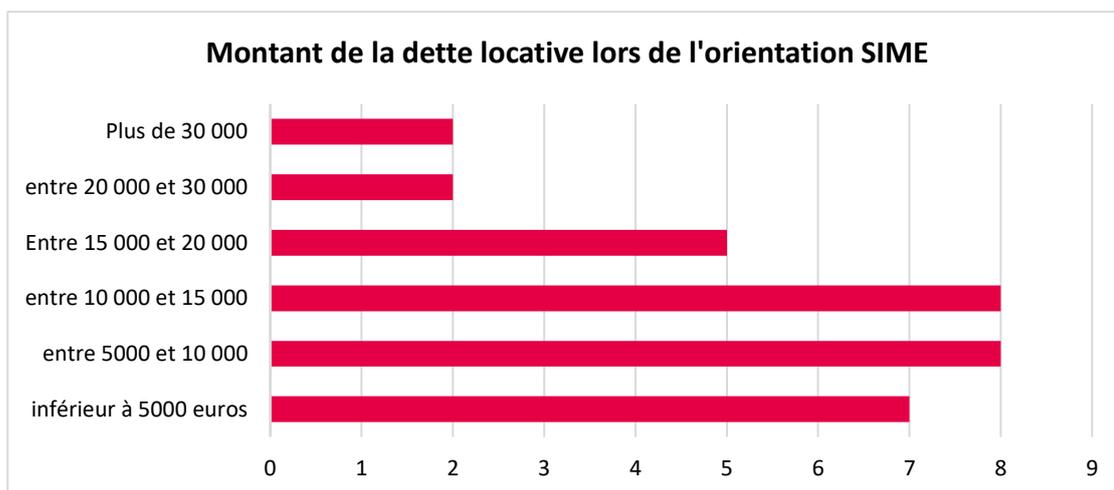


Nous constatons que 54% ne sont pas en emploi et vivent de minima sociaux fait de fluctuations de budgets lié à un manque d'accès aux droits ou des pertes de ces derniers.

Les faibles ressources ou l'absence de ressources constituent un frein dans l'accès ou le maintien dans le logement. **La sécurisation des ressources devient alors un enjeu de l'accompagnement** pour fiabiliser le parcours locatif des ménages accompagnés.

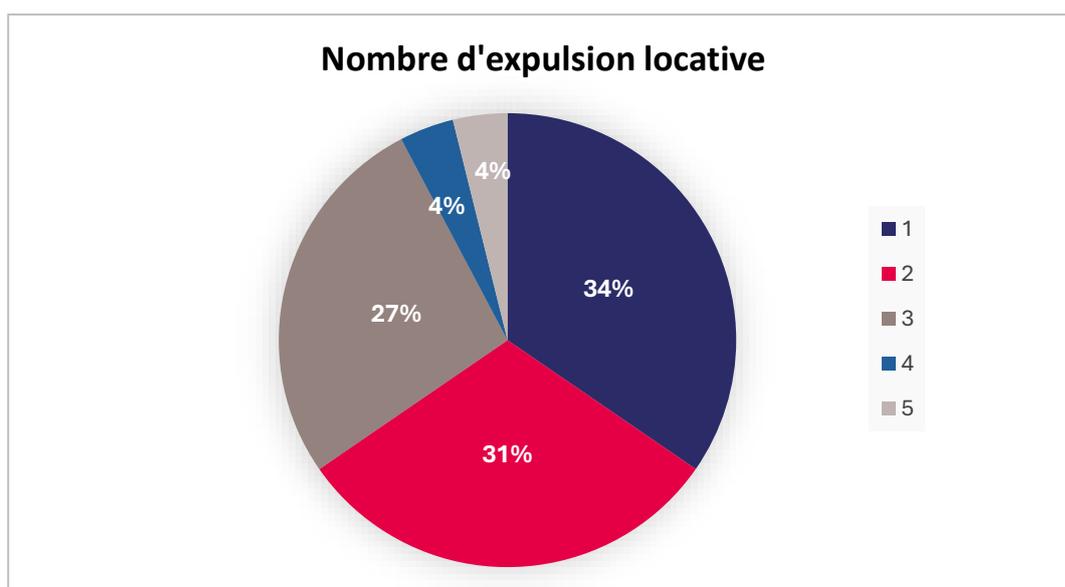
4. Le point commun des familles orientés : la dette locative :

La dette locative :



A l'entrée en SIME, une part des ménages est dans un endettement locatif important. Il est alors important de pouvoir travailler rapidement la sortie du domicile. Dans ces conditions, le logement de transition est un outil indispensable qui doit permettre de stabiliser la situation et sécuriser le parcours.

La récurrence à l'expulsion locative :



A sa création, l'un des objectifs du SIME était le désengorgement des dispositifs urgences. C'est pour cette raison que nous constatons sur le graphique une part de 1/3 des publics n'ayant connu qu'une expulsion. En toute logique, dès l'an prochain il ne devrait pu avoir ce type de public car la récurrence est devenue le critère principal des orientations depuis.

Pour les 2/3 ayant eu plusieurs procédures d'expulsion, nous constatons également pour certains ménages l'obtention d'une procédure de rétablissement personnel (PRP) ce qui constitue un effacement de dette ou un dossier banque de France avec des échéances calculés en fonction des ressources.

Le SIME va permettre de casser ce parcours dans lequel les ménages sont dans la reproduction de création de dettes. L'une des missions de l'équipe est de remettre les ménages dans un principe de réalité et d'étayer le savoir être d'un bon locataire.

Les autres dettes :

Pour une part des ménages accompagnés, la dette locative s'accompagne d'autres dettes (énergie, CAF, Impôts, crédit de consommation, téléphonie...). Toutes ces dettes vont avoir un impact sur le budget. Il peut alors devenir nécessaire d'accompagner les ménages dans un dossier banque de France afin d'étalonner la dette et stabiliser un budget dans le temps. Sans cela, l'accès à un nouveau logement sera difficile.

5. Conclusion :

La présence de 21% de personnes retraités va avoir une incidence sur le travail social réalisé. Il est nécessaire de prendre en compte le vieillissement dans nos accompagnements pour aller vers le produit logement le plus adapté aux besoins de ce public.

Les 2/3 des ménages orientés sont dans une reproduction de comportements qui entraînent plusieurs procédures d'expulsion. Il va être important d'ancrer ces ménages dans la réalité tout en tenant compte d'autres difficultés, notamment lié au budget.

Enfin, 45% des ménages accompagnés sont des familles. La procédure d'expulsion entraînant de l'insécurité pour les enfants, une évaluation négative à l'égard des parents jugés comme incapable d'assurer un toit à leurs enfants peut être faites. Différentes mesures sont alors mises en place dans le cadre de la protection de l'enfance.

Le SIME permettant un accompagnement dans la durée, tous ces constats sont à prendre en compte pour assurer de la cohérence à l'accompagnement des ménages dans leur parcours locatif.

III. BILAN QUALITATIF : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Avant d'aller plus en détail dans les différentes démarches réalisées avec les personnes, il est important de rappeler que l'accompagnement en SIME est pensé sur le long terme. Aussi il tient compte de l'évolution de la situation de la personne, de ses besoins et de son parcours afin d'adapter le projet habitat. Cette donnée pose comme objectif la recherche du bon logement dans lequel la personne se sentira bien.

Pour remplir cet objectif, l'équipe réalise un travail que nous pouvons qualifier « en proximité ». Celui-ci est défini comme une relation dans laquelle le travailleur social doit « s'impliquer dans la relation, de travailler avec et au plus près de l'utilisateur, de se rapprocher de ses préoccupations »⁵.

1. L'accompagnement au relogement :

L'accompagnement au relogement proposé au SIME regroupe plusieurs dimensions. L'objectif est d'obtenir avec la personne le bon logement. Le soutien réalisé permet de soutenir le ménage tout au long du parcours locatif. Dès le début les ménages sont sensibilisés, préparés à la notion d'intermédiation locative bail glissant et ce à quoi renvoi la position de sous locataire.

Dans un premier temps, cette mission démarque par l'accompagnement à **l'accès aux droits** des personnes. Pour cela, l'équipe vérifie l'effectivité d'une demande de logement social et inscrit la personne dès que cela est possible en commission inter bailleur. Celle-ci va permettre de définir un bailleur du territoire qui pourra répondre au plus vite et le mieux possible aux besoins du ménage dans son relogement.

Dès que le ménage a une attribution, l'accompagnement va se mettre en place autour de l'accès au nouveau logement.

⁵ Les cliniques de la précarité : Contexte social, psychopathologie et dispositif – Jean Furtos - 2008

Celui-ci passe par un soutien au déménagement durant lequel les services de l'ADEF0 en lien avec le référent social vont favoriser le déménagement. Pour exemple, pour un déménagement, il a fallu organiser la mise en place d'un monte meuble.

Depuis sa création l'équipe du SIME a organisé 15 déménagements.

En 2023, 6 déménagements ont été mis en place. Dans 3 situations, un entassement était constaté et il a fallu travailler à un désencombrement avant même de déménager, avec la mise en place de solutions temporaires tel que la location de box.

Enfin, tout un travail s'organise autour de l'accès et de l'appropriation du logement. Une part se situe sur le volet administratif avec la signature du bail, l'état des lieux, la mise en place des différents compteurs d'eau, électricité, mise en place de l'assurance. Accompagnement personnes avec des besoins spécifiques (Animaux, vieillissement, handicap etc.). En parallèle de ces savoirs faire, le SIME va prendre le temps avec la personne d'acquérir les savoirs habiter de bon locataire.

2. L'accompagnement au savoir habiter :

L'objectif de cet accompagnement consiste à permettre à la personne de **développer ses propres capacités pour acquérir son pouvoir d'agir au regard du logement.**

- Orienter la personne ou la famille aux ateliers logements de l'ADEF0 sur les thématiques de l'économie d'énergie.
- Apprendre ou réapprendre à lire les factures d'énergies (eau, électricité, gaz...)
- Accompagner la personne ou la famille à adopter une meilleure posture sur le savoir habiter (les gestes simples fermeture des fenêtres en hiver, éteindre la lumière...)

La richesse d'avoir un temps d'accompagnement important au SIME va permettre de déconstruire des schémas enrés pour des multi récidivistes et d'étayer une prise de conscience des droits et devoirs de locataire. Celle-ci passe par un travail autour de la gestion du budget, de la médiation avec le voisinage si besoin, le bailleur. Sur le moyen terme une inclusion dans le quartier de vie et recherchée.

3. L'accès aux droits :

Cet accès va recouvrir différents champs d'intervention. Le premier est l'accès au droit logement développé dans la partie précédente. Le second est un accès à des ressources stables. En effet, Les faibles ressources ou l'absence de ressources constituent un frein dans l'accès ou le maintien dans le logement. Ces difficultés financières sont liées à une précarité dans le travail fait de contrat à court terme, de licenciement, d'arrêt maladie ou de minimas sociaux. La seconde raison est une méconnaissance du droit ou une non-demande administrative car la situation est complexe. Ces conditions conduisent à une fluctuation des budgets qui peuvent entraîner de l'endettement voir du surendettement.

L'accompagnement lié au logement mobilisé, va permettre de restaurer l'accès aux droits et vise parfois à une prise de conscience, qui permet la mise en place de mesures de protection des ressources. En 2023, l'accompagnement a permis 2 mises sous protection.

L'accompagnement permet aussi de faire les orientations nécessaires vers des personnes pour les personnes en rupture de soin. Pour reconstruire un parcours sanitaire, l'équipe veille à ce que le ménage soit bien à jour de leurs droits de santé.

4. L'accompagnement vers l'emploi :

L'une des dimensions importantes dans l'accompagnement au logement est l'emploi. Par la formation, puis l'emploi une personne va stabiliser un budget ce qui rend plus simple l'accès à un logement. Au SIME en 2023, **54% des**

ménages vivent de ressources modestes (IJ, RSA...). Il devient alors nécessaire de les mobiliser sur la dimension de l'emploi. Pour cela, l'équipe va :

- Orienter le public au service emploi de l'Adefo
- Accompagner la personne ou la famille à préparer son CV+LM
- Accompagner la personne à se préparer à une réorientation professionnelle avec le soutien des partenaires du territoire (médecine du travail, CPAM, France Travail, CAP Emploi...)
- Soutenir, accompagner et encourager la personne dans ses démarches de recherche à l'emploi / formation.

Pour rappel le service emploi de l'ADEFO est spécifique aux personnes étant dans une situation de précarité. Il part des potentialités de la personne et par une intervention individualisée et adaptée lui permet de reprendre confiance en elle pour aller vers un retour dans l'emploi.

5. Accompagnement à la santé :

Concernant la dimension de la santé, outre l'accès aux droits, le temps d'accompagnement permet un travail de prise de conscience de sa problématique de santé. Pour cela l'équipe va adopter une posture d'écoute et de s'adapter au temps nécessaire à la personne pour déconstruire son appréhension du soin.

Dès lors que les problématiques sont identifiées et que la personne en est d'accord, un accompagnement à la prise de rendez-vous est fait. Cet accompagnement peut également être physique pour des personnes qui repliées sur elle-même et qui n'ont pu confiance en l'institution.

6. Soutien à la parentalité :

Le service a accompagné en 2023 45% de familles. La durée de l'accompagnement spécifique du SIME entraîne de fait une mission de soutien à la parentalité pour accompagner les ménages dans leurs rôles de parents durant les 3 ans.

Ce soutien s'appuie du lien avec les services spécifiques tel que l'aide sociale à l'enfance pour étayer l'évolution de la famille.

7. Accompagnement au troisième âge :

Il est nécessaire de veiller au respect de la temporalité lors de la prise en charge auprès des personnes dites du 3^{ème} âge. L'accompagnement va englober plusieurs axes de travail qui vont évoluer à mesure du vieillissement (santé physique et mentale / Mobilité et autonomie / Participation à la vie sociale / Gestion administrative et budgétaire (évaluation à la mise sous protection) ...). D'où l'importance de prendre le temps pour accompagner au mieux la personne et s'assurer de la bonne compréhension de ce qui doit être mis en place.

Les travailleurs sociaux ont une vigilance sur le produit logement pour qu'il soit proche des services de proximité, des services de santé, des supermarchés, laverie... afin que la personne puisse garder son autonomie et son indépendance.

Nous observons que la dématérialisation des services publics a fait basculer certaines personnes âgées dans une incapacité et/ou une difficulté à assumer seul la gestion administrative et financière (accès aux droits / renouvellement de pièce d'identité / prise de rendez-vous auprès des administrations CARSAT/CAF...). Ils évoquent un sentiment d'exclusion. La fracture numérique semble accroître les difficultés auprès du public séniors.

Peuvent se poser ici les limites de nos actions ? Comment bien accompagner la personne vers une réorientation plus adaptée lors d'une perte d'autonomie ? ou travailler en lien avec les partenaires du territoire afin de maintenir la personne dans son logement lorsque cela reste possible et envisageable.

8. Conclusion :

Cette partie met en avant **l'importance du temps dans l'accompagnement** des ménages orientés en SIME. Le temps permet d'aller travailler sur les problématiques logement pilier de notre accompagnement, mais celui-ci reste lié à d'autres problématiques tel que l'emploi, la santé. Sans répondre à celle-ci nous restons sur une réponse parcellaire à notre mission qui est l'installation dans le logement. De par la spécificité de chacune des orientations, d'autres difficultés peuvent également s'ajouter tel que le vieillissement ou l'enfance.

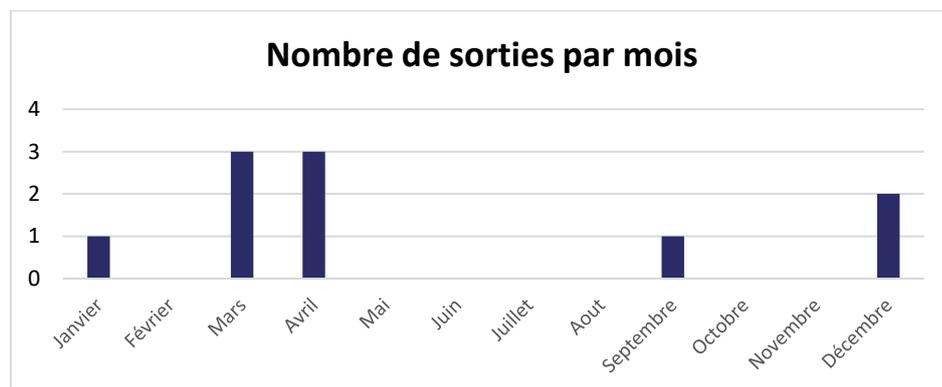
Enfin il ressort de cette partie que l'accompagnement du SIME dans la durée doit permettre d'accompagner la personne dans **l'évolution de sa situation** (divorce, mariage, vieillissement, retour des enfants à domicile, placement...), de ses besoins et de son parcours. Cela permettra d'adapter le projet logement pour aller vers un **logement sain défini comme « un refuge qui soutient un état physique et mental complet et qui participe au bien-être social »**⁶.

A travers toutes ces dimensions travaillées, l'équipe du SIME cherche à garder une **approche éthique** de l'accompagnement permettant à chaque personne de construire, comprendre et maîtriser son projet habitat.

IV. Sortie du dispositif

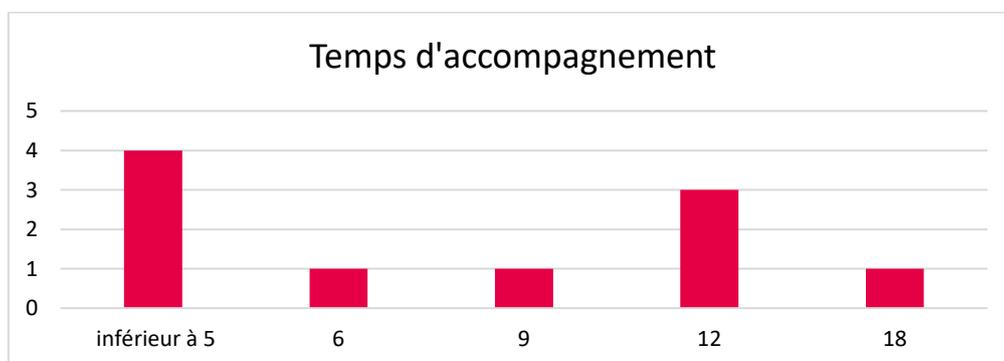
En 2023, 10 ménages sont sortis du dispositif SIME. Cette partie va permettre de faire le bilan des fins de prise en charge.

1. Répartition sur l'année :



Comme dit précédemment, nous constatons des fins d'accompagnement important en début d'année (70%).

2. La durée de l'accompagnement pour les 10 ménages



Les temps d'accompagnement court viennent étayer le fait de la non-adhésion pour 60% des ménages sortis. Ces ménages n'ont pas dépassé 6 mois d'accompagnement.

⁶ L'accompagnement vers et dans l'Habitat par les professionnels des ESSMS du 15.12.2023

Le ménage ayant eu un accompagnement de 18 mois a eu une sortie positive avec la signature d'un PCS et le maintien dans celui-ci malgré une dette initiale de 28000 euros.

3. Conclusion :

Sur l'année 2023, il est difficile de réaliser une évaluation objective sur les sorties réalisées. Nous constatons durant l'année un nombre important de sorties pour non-adhésion à la mesure d'accompagnement et sanctions disciplinaires pour des ménages accompagnés depuis moins d'une année.

A la lecture de cette donnée, la réaffirmation du besoin d'adhésion des ménages comme préalable à l'accompagnement est bien nécessaire pour accompagner dans la durée. De plus, le réajustement des orientations uniquement via la CCAPEX permet des orientations plus fiables car les ménages étant présent en CCAPEX, il est possible de présenter le dispositif et d'obtenir un premier accord pour l'accompagnement

Le bilan pour l'année 2024 sera plus concluant en termes de sortie de dispositif car pour 1/3 des ménages nous arriverons au bout des 3 années d'accompagnement prévues par la convention.

V. Perspectives 2024

- Revoir avec l'Etat les critères d'orientation sur le dispositif afin d'arriver à un taux d'activité correspondant à l'objectif initial.
- Mise en place de procédures d'accompagnement
- Accueil de stagiaires
- Développer des actions collectives par le travailleur pair
- Inscrire les professionnels du service dans des formations pour leurs permettre de monter en compétence
- Réfléchir à des stratégies pour accompagner les publics vers l'emploi